Dans le même esprit de transparence qui guide cette relation contractuelle, le Bénéficiaire s’engage à présenter les résultats quantitatifs et qualitatifs à la fin du projet à travers les publications en cas de besoin. La réalisation du projet est entièrement placée sous sa responsabilité, celle de l’entreprise ne pouvant être recherchée pour quelque cause que ce soit. Le Bénéficiaire s’engage irrévocablement à ce que la participation financière de l’entreprise soit intégralement affectée au financement du projet concerné par la présente convention, à l’exception de tout autre utilisation quelle qu’elle soit.

Le Bénéficiaire est tenu par ce présent partenariat, de Clioet ce, en contrepartie de la contribution faite par l’Entreprise.

Fait à Tunis , le 16/12/2022.

**Le Bénéficiaire L’Entreprise partenaire**